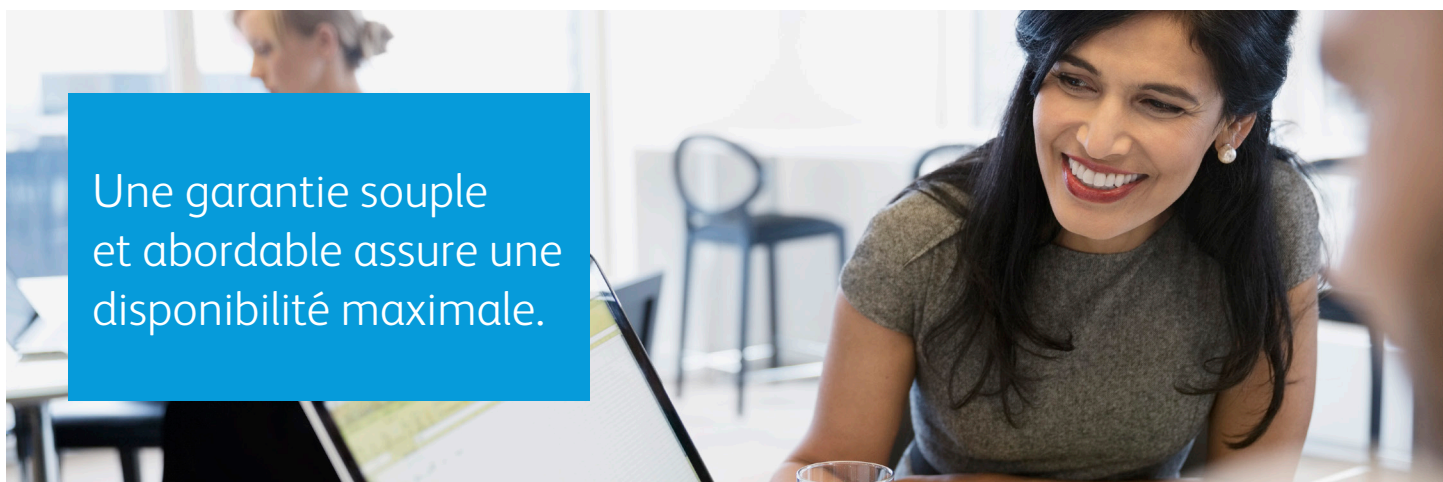


# Options de garantie en Europe pour les scanners Xerox®



Une garantie souple et abordable assure une disponibilité maximale.

## GARANTIE STANDARD DU CONSTRUCTEUR AVEC ÉCHANGE SUPÉRIEUR

Tous les scanners Xerox® DocuMate® bénéficient d'une garantie standard du constructeur contre les pannes matérielles résultant de défauts de fabrication. Selon cette garantie, si un scanner est jugé défectueux par notre service d'assistance technique, il sera échangé contre une unité de rechange fournie d'avance sans frais pour le client. Le client conserve l'unité de rechange et, lorsqu'elle est opérationnelle, renvoie alors l'unité défectueuse.

Période de garantie standard selon le modèle de scanner	
<b>1 AN</b>	<b>3 ANS</b>
Duplex Travel Scanner	Documate 3220
Duplex Portable Scanner	Documate 6440
Simplex Combo Scanner	Documate 6460
Documate 152i	Documate 6480
Documate 3125	Documate 4700
Documate 4790	Documate 5540
Documate 4799	Documate 4830
Documate 6710	

Des extensions sont proposées dans le cadre de nos garanties "Prolongement d'échange supérieur" ou "Service sur site".

Tous les scanners Xerox® DocuMate® bénéficient d'une assistance technique par téléphone implantée localement dans le pays. Une base de connaissances en ligne sur la résolution de problèmes et les informations d'assistance sont également disponibles en permanence sur le site [www.xeroxscanners.com](http://www.xeroxscanners.com). Cliquez sur le lien **Base de connaissances**.

Les coordonnées téléphoniques et l'adresse courriel de l'assistance sont indiquées dans la page suivante.

### Exigence d'enregistrement du produit

L'enregistrement de la garantie standard ou d'une garantie supérieure est obligatoire pour en bénéficier.

Consultez le site [www.xeroxscanners.com](http://www.xeroxscanners.com) et cliquez sur le lien **Enregistrer**.

## GARANTIE PROLONGÉE D'ÉCHANGE SUPÉRIEUR DE 3-5 ANS

Pour certains modèles de scanners, les clients peuvent prolonger leur garantie standard en souscrivant à l'offre « Garantie prolongée d'échange supérieur de 3-5 ans ». Celle-ci comprend toutes les caractéristiques de la garantie standard de ces produits, et prolonge de deux ans leur période de garantie.

### Scanneurs Xerox® éligibles à la couverture en garantie prolongée d'échange supérieur

SCANNEUR PERSONNEL : EXTENSION À 3 ANS	SCANNEUR DE DÉPARTEMENT : EXTENSION À 5 ANS	SCANNEUR DE PRODUCTION : EXTENSION À 3 ANS
DocuMate® 152i	Documate 5540	Documate 4830
Duplex Portable Scanner	Documate 4700	Documate 4790
Documate 3125		Documate 4799
Documate 3220		Documate 6710

## GARANTIE SUR SITE

La garantie sur site, notre plan de service ultime, est actuellement proposée uniquement pour certains scanners de production DocuMate. Si un scanner couvert par la garantie sur site est jugé défectueux, un technicien est envoyé sur site du lundi au vendredi, de 9h à 17h30 (heure locale) pour commencer la réparation dans les 8 heures ou dès le lendemain, selon l'heure de l'appel par le client. Le service sur site peut être souscrit pour une couverture permanente pendant 1, 3 ou 5 ans.

### Scanneurs Xerox® éligibles au service de réparation sur site

SCANNEUR DE PRODUCTION : OPTIONS DE 1, 3 OU 5 ANS
Documate 4830
Documate 4790
Documate 4799
Documate 6710

Les délais de réponse et les horaires de service mentionnés ci-dessus sont les conditions minimales applicables à tous les produits. Les horaires de service peuvent être étendus en fonction de la marque et du lieu de l'équipement. Au cas où les délais de réponse et les horaires de service fixés par le sous-traitant utilisé diffèrent de ceux mentionnés ci-dessus, les critères du sous-traitant entrent en vigueur. Au sens employé ici, la "réponse" de Xerox signifie le commencement du travail de diagnostic, de résolution du problème, des services de maintenance ou de réparation, sur site ou à distance. Xerox n'émet aucune affirmation ni garantie quant au temps nécessaire pour l'achèvement d'une intervention.

# Conditions de garantie en Europe

Notre objectif : vous fournir  
le plus haut niveau de  
service et d'assistance

## CONDITIONS DU PROGRAMME DE GARANTIE

Les conditions suivantes s'appliquent à toutes les garanties (standard, Échange supérieur et Sur site)

- Les garanties en Prolongement d'échange supérieur doivent être souscrites dans les 30 jours suivant l'achat d'un nouveau scanner.
- La recherche de panne doit être effectuée par téléphone avec notre service d'assistance technique. Le technicien du service d'assistance détermine si le scanner doit être réparé ou remplacé conformément aux conditions de la garantie.
- La présente fiche contient les conditions de garantie applicables uniquement en Europe continentale.
- La garantie couvre la réparation ou le remplacement du scanner en cas de panne matérielle résultant d'une utilisation normale ou d'un défaut de fabrication. Les cas d'exclusion ci-dessous constituent une liste non exhaustive :
  - Dommages résultant d'usage abusif, accident, modification, catastrophe naturelle, vol, ou d'un environnement physique ou d'exploitation inapproprié
  - Manque d'entretien ou entretien inadéquat du scanner
  - Éléments d'apparence ou endommagement sans conséquence sur le bon fonctionnement du scanner
- Lors d'une réparation ou d'un remplacement, si aucun problème n'est constaté sur le scanner ou s'il est conclu que la panne résultait d'une cause non couverte par la garantie (y compris les cas indiqués ci-dessus), les frais inhérents peuvent être facturés au client.
- Si le produit sous garantie ne peut pas être réparé ou remis en conformité aux spécifications du constructeur, il sera fourni une unité de remplacement comparable, aux caractéristiques identiques ou similaires.
- Nous nous réservons le droit d'utiliser des produits / pièces neufs ou reconditionnés par le constructeur.
- Les consommables de rechange sont vendus hors garantie.
- La composition chimique des papiers autocollants ou autocopiants peut endommager les rouleaux des scanners. Leur utilisation intense annulerait la garantie d'usine. Veuillez vous référer au guide de l'utilisateur du scanner ou appeler notre service d'assistance pour plus de détails.

## PAYS ÉLIGIBLES AUX PROGRAMMES DE GARANTIE EUROPÉENNE :

Royaume-Uni, France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Suède, Norvège, Danemark, Finlande, Suisse, Autriche, Italie, Espagne, Portugal, Irlande.

Les demandes d'autorisation RMA ou de service sur site doivent être présentées avant midi (heure locale) pour une livraison le lendemain ouvrable. Les prix, caractéristiques, spécifications, capacités des produits Xerox® ainsi que leur apparence et leur disponibilité sont sujets à modification sans préavis.

## CONTACT

Pour toute question concernant l'assistance ou les garanties des scanners Xerox®, veuillez contacter votre revendeur, le représentant local de Xerox ou le responsable local du service après-vente des scanners pour l'Europe, du lundi au vendredi (sauf jours fériés). Les numéros de téléphone et les adresses courriel sont indiqués ci-dessous.

Contact de l'assistance technique par pays		
Autriche	+43 7205 68138	service.at@xeroxscanners.com
Belgique	+32 10 390 769	service.be@xeroxscanners.com
Danemark	+45 4320 1299	service.dk@xeroxscanners.com
Finlande	+35 89 2516 6269	service.fi@xeroxscanners.com
France	+33 474 948484	service.fr@xeroxscanners.com
Allemagne	+49 208 8804 5759	service.de@xeroxscanners.com
Italie	+49 208 8804 5759	service.it@xeroxscanners.com
Luxembourg	+49 208 8804 5759	service.de@xeroxscanners.com
Pays-Bas	+31 10 798 1079	service.nl@xeroxscanners.com
Norvège	+47 22901400	service.no@xeroxscanners.com
Portugal	+35 30 880 5769	service.pt@xeroxscanners.com
Espagne	+34 93 492 7319	service.es@xeroxscanners.com
Suède	+46 300 650 660	service.se@xeroxscanners.com
Suisse	+41 41 560 95 99	service.ch@xeroxscanners.com
Royaume-Uni	+44 (0) 203 451 1599	service.uk@xeroxscanners.com